



FEDERATION CANTONALE DES PECHEURS JURASSIENS

Procès-verbal de la 47^{ème} Assemblée générale des délégués Société halle à Moutier

Premier vice-Président : M. Ami Lièvre
Deuxième vice-Président : M. Pascal Baratelli
Secrétaire-caissière : Mme Béatrice Berret
Assesseurs : MM. David Buchwalder, Michel Flury, Valentin Iseli, Michel Lambert

Ordre du jour proposé :

1. Ouverture de l'Assemblée et appel des sociétés
 2. Nomination des scrutateurs
 3. Procès-verbal de l'Assemblée générale 2025
 4. Rapport de la Présidence
 5. Rapport du contrat de prestations
 6. Parole du Représentant du Département de l'Environnement et de la culture
 7. Rapport de l'Office de l'Environnement par M. Amaury Boillat
 8. Parole aux invités
 9. Comptes 2025 :
 - a) Rapport de la Fiduciaire Paul-André Houlmann
 - b) Rapport des vérificateurs des comptes
 - c) Acceptation des comptes
 - d) Renouvellement du mandat de la Fiduciaire pour les comptes 2026
 10. Budget 2026 :
 - a) Présentation du budget
 - b) Acceptation du budget
 11. Cotisations
 12. Nomination d'un vérificateur
 13. Mise à jour des statuts
 14. Admission et démission de société
 15. Honorariat
 16. Propositions des sociétés
 17. Fixer le lieu de la 48^{ème} Assemblée générale du 27 février 2027
 18. Divers
-

M. Ami Lièvre, ouvre la 47^{ème} Assemblée générale des délégués et salue les invités suivants : M. Fabrice Macquat, Président du Parlement Jurassien, M. Jean-Paul Lachat, ministre de l'Environnement et de la culture, M. Marcel Winstoerfer Maire de Moutier et M. Stéphane Girardin Conseiller municipal, Mme Mathilde Crevoisier-Crelier, Conseillère aux Etats, M. Laurent Gogniat, Chef adjoint de l'Office de l'Environnement, M. Amaury Boillat, Inspecteur de la faune, M. David Bittner administrateur du Bureau directeur de la FSP, M. Pierre Voyame Président des chasseurs section Delémont et M. Didier Houlmann garde-faune. La Fédération cantonale Valaisanne par M. Bernard Broye. Monsieur le Président d'honneur Michel Vermot, Messieurs les membres d'honneur Marcel Chaignat, Georges Lachat, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse. Il salue également deux sociétés d'étang présentes ce jour, la Vendline et Bonfol.

En préambule, M. Lièvre remercie la société de pêche de Moutier de nous accueillir en terres nouvellement jurassiennes. Il remercie la municipalité de Moutier pour nous avoir offert la location de la Socié'thalle et pour leur généreuse participation financière à l'apéritif.

La convocation a été adressée conformément aux statuts. Il demande s'il y a des propositions de modification ou adjonctions, ce n'est pas le cas. Le Bureau propose une modification en mettant en point 7a) Parole à M. Laurent Gogniat, Responsable Domaine à l'ENV et ensuite le point 7b) Rapport de M. Amaury Boillat. Il demande si tout le monde est d'accord avec cette modification. Celle-ci est acceptée à la majorité.

Se sont excusés : M. Charles Juillerat, Conseiller aux Etats, Mme Mélanie Oriet, Cheffe de l'Office de l'Environnement, M. Bernard Varrin Président d'honneur, M. Alain Christe, Président d'honneur, M. Nicolas Wallimann Président de la FCJC, M. David Buchwalder responsable des TP, M. Christian Theuvenat, M. Tanguy Lachat, Société de pêche La Montoie, Société de pêche de Lajoux, Société de pêche de la Combe, M. Randy Gigon du journal le Franc-Montagnard.

N'ayant pas d'autre personne à excuser, M. Lièvre passe au premier point de l'OJ.

1. Ouverture de l'Assemblée et appel des sociétés : le nombre de délégués est de 30
La majorité en cas de vote est de 16.
2. Nomination des scrutateurs : Mme Christelle Marquis et M. Jean Aschwanden sont nommés.
3. Procès-verbal de la 46^{ème} Assemblée générale : Comme à l'accoutumée et en raison d'un ordre du jour chargé, le comité composé de l'ensemble des Présidents des sociétés et du Bureau, nous propose de ne pas procéder à la lecture du document. Le PV était à disposition sur notre site internet. Aucune remarque ne lui a été rapportée, ni aucune demande de modification. Par conséquent, M. Lièvre demande d'accepter ce PV. Ce dernier est accepté à l'unanimité et la secrétaire remerciée.
4. Rapport de la présidence : M. Lièvre co-Président nous fait part du rapport de présidence. Ce rapport présente un bilan des activités, des défis et des projets de la Fédération Cantonale des Pêcheurs Jurassiens (FCPJ) pour 2025 et début 2026, avec un focus sur la gestion halieutique, la protection de l'environnement et les relations institutionnelles.

Organisation et gouvernance

- La FCPJ, dirigée depuis deux ans par un duo de vice-présidents élus en 2024, envisage une modification statutaire pour officialiser cette formule, facilitant l'engagement de jeunes responsables.
- La Fédération maintient une relation de confiance avec l'Office de l'Environnement, notamment via un contrat de prestations renouvelé pour trois ans, qui encadre ses activités.

Événements et enjeux territoriaux

- L'arrivée de Moutier dans le canton du Jura modifie la zone de pêche, permettant dès le 16 mars la pêche sur un linéaire de Birse de plus de 10 km, incluant une partie du territoire bernois avec permis jurassien.
- La gestion des eaux usées, notamment celles de Moutier, devient une priorité, car leur traitement par les stations bernoises est insuffisant pour réduire la pollution micropolluante, impactant la faune aquatique.

Protection de la faune et gestion halieutique

- Des déversements de truites de mesure dans l'Allaine, Birse et Sorne visent à renforcer les populations autochtones et à rendre la pêche plus attractive pour les jeunes.

- La situation des populations de poissons, notamment dans l'Allaine, est critique, avec une baisse drastique des espèces comme la truite, l'ombre et le blageon, en partie attribuée à la présence excessive du cormoran, dont la protection en France limite la régulation.
- La Fédération milite pour une modification de l'ordonnance fédérale sur la chasse pour permettre une gestion plus efficace du cormoran, afin de préserver les espèces protégées.

Problèmes environnementaux et projets

- La qualité du Doubs, bien que globalement bonne, ne permet pas une réapparition normale des populations de poissons, notamment en raison de la diminution des invertébrés, peut-être liée à un manque de matière organique.
- La pollution résiduelle par des micropolluants, notamment dans les stations d'épuration, reste un défi, tout comme la gestion des érosions et des déversoirs d'orage.
- La Fédération participe à des projets d'aménagement des cours d'eau, en collaboration avec les autorités, pour améliorer la morphologie et réduire les impacts des crues. Il remercie tout particulièrement M. Friche avec qui il entretient une bonne collaboration.

Relations et perspectives

- Elle continue à défendre la pérennité de la pêche, à promouvoir l'information des pêcheurs via son site et réseaux sociaux. Il remercie ici MM Michel Flury et Christian Theuvenat. La FCPJ continue également à intervenir sur des problématiques locales pour préserver le milieu aquatique et ses populations de poissons.
- La Fédération remercie ses partenaires institutionnels, notamment le nouveau ministre de l'Environnement, qui saura écouter attentivement notre combat pour la pérennité de la pêche et la sauvegarde du milieu halieutique, les collaborateurs de l'ENV, l'ensemble des membres du comité, et tout particulièrement l'indispensable cheville ouvrière, notre secrétaire-caissière, Mme Berret.

M. Lièvre est vivement applaudi. Aucune remarque n'est faite. M. Chagnat félicite le co-Président pour ce rapport est très complet.

5. Rapport du contrat de prestations : M. Baratelli prend la parole et nous informe que Le rapport complet sera mis en ligne dès lundi sur notre site internet www.pechejura.ch M. Baratelli informe l'Assemblée que le comité a souhaité simplifier les explications. Depuis de nombreuses années le contrat de prestation comporte 4 volets, soit les travaux du patrimoine, la pisciculture, la formation SaNa et l'école de pêche.

Les travaux du patrimoine : Au total, ce sont près de 250 journées incluant la planification, l'organisation, la préparation et la réalisation des tâches voulues par ce contrat. Relevons que le coût des matériels nécessaires pour pouvoir réaliser ces missions est également conséquent et est à la charge de la FCPJ et de ses sociétés.

Pour la conservation du patrimoine naturelle les pêcheurs ont effectué l'équivalent de 60 journées de travaux comprenant des mises en valeur de biotopes, des plantations, des aménagements de berges, des élagages, etc.

Pour les travaux du patrimoine près de 200 pêcheurs y ont participé et ont pêché 14 km de ruisseaux à l'aide d'appareils électriques. Pour effectuer ces pêches il est exigé qu'elles soient faites par des personnes ayant une formation spécifique pour la manipulation des appareils électrique et une formation BLS pour garantir une intervention rapide de sauvetage en cas d'accident ! Ces pêches ont permis le repoissonnement des cours d'eau jurassiens.

La pisciculture : La pisciculture de la Réselle a occupé une quinzaine de personnes qui se sont répartis le montage et démontage des installations, les pêches et les presses des

géniteurs, le suivi des éclosions et des remises à l'eau, tout cela de mi-novembre à mi-avril. Finalement, le résultat est bon, 47'000 alevins et truitelles provenant des travaux du patrimoine et de la pisciculture ont été remis à l'eau dans différents cours d'eau de la vallée de Delémont.

En 2026, nous pourrons compter sur un apport supplémentaire de truitelles grâce à la pisciculture de Moutier. Merci à la société de pêche de Moutier de s'investir particulièrement dans ce domaine.

La formation SaNa : Les cours SaNa permettent d'acquérir les connaissances nécessaires pour passer l'examen de l'attestation de compétence au niveau national. Cette attestation est requise obligatoirement pour pouvoir avoir un permis de pêche annuel sur le territoire jurassien.

En 2026, 4 cours ont été mis sur pied, ils ont permis de breveter 75 personnes au niveau SaNa. A relever qu'aucun participant n'a échoué. Ce sont durant près de 7 journées que nos 4 moniteurs spécialistes SaNa se sont investis.

L'école de pêche : 5 demi-journées ont été dispensées du 7 au 11 juillet à 16 enfants âgés entre 10 et 16 ans. Ils ont pu s'adonner aux prémices des pêches en rivière et en étang. 4 personnes ont guidé ces jeunes afin qu'ils puissent à l'avenir prendre du plaisir en pêchant sur le territoire jurassien.

M. Baratelli profite ici de relever la nécessité de la mise en place par l'ENV et la FCPJ, des tronçons jeunesse. Ces tronçons doivent permettre aux jeunes pêcheurs de pouvoir taquiner la truite dans des secteurs appropriés à leur niveau de connaissance pour, par la suite, prendre le même plaisir sur des secteurs plus techniques à la pratique de la pêche.

Vous l'aurez compris, les pêcheurs jurassiens s'investissent annuellement considérablement pour permettre à tout un chacun de s'adonner à un magnifique loisir qu'est la pêche et ce en œuvrant pour le maintien de la faune piscicole. Au vu de tous ces éléments que notre co-Président vient de citer, l'Assemblée comprendra l'aigreur pour ne pas dire plus, que peuvent ressentir les pêcheurs lorsque la voracité naturelle d'espèces à plumes protégées telles que cormoran, harles bièvre, et autre, viennent mettre à mal tout ce travail. Il remercie le service de l'ENV qui prend en compte nos doléances et fait son maximum pour diminuer tant que soit peut la présence de ces volatiles sur nos cours d'eau et plans d'eau jurassiens. Mais comme nous le savons aussi bien que lui, pour faire bouger une législation fédérale l'adage de l'ancien conseiller fédéral Alain Berset peut être une explication ! **"Nous souhaitons agir aussi vite que possible, mais aussi lentement que nécessaire"**.

M. Baratelli est vivement applaudit. Il n'y a pas de question sur son rapport.

6. Parole du Représentant du Département de l'Environnement et de la Culture : M. Jean-Paul Lachat Ministre du Département de l'Environnement prend la parole et au nom du Gouvernement jurassien salue l'Assemblée présentement réunie. Il se réjouit de participer à nos assises pour la première fois. Notre activité permet de tenir compte du vivant et nous dit que le ressenti au niveau du terrain est essentiel afin de prendre les décisions en conséquence. Notre sens de l'observation est un apport important. Le canton donne un cadre et le nôtre c'est le terrain. Dynamique concrète : l'arrivée de Moutier, avec du pragmatisme on a abouti à un consensus entre les deux cantons. Il relève le véritable atout que sont les piscicultures. 2026, c'est aussi la réactualisation du règlement de la pêche avec la mise en exergue la nouveauté de la carte "hôte" pour le partage qu'est la pêche. Avec l'ensemble des acteurs, il nous faudra trouver un équilibre durable pour la faune

piscicole. Concernant les oiseaux piscivores, une première étape a été franchie avec 15 jours de rallongement des tirs de cormorans. Il aurait aimé un prolongement de 2 mois dit M. le Ministre, mais cela n'a pas pu se faire. Cependant, il s'engage à faire tout ce qui se peut pour la prolongation de ces tirs et de légiférer sur l'assouplissement du statut de protection des harles bièvres.

L'eau ... sa gestion nous concerne tous ! Avec l'augmentation de certains éléments tel que l'azote, les micropolluants, il nous dit l'importance des STEP. La campagne "sous chaque grille coule une rivière", M. Lachat rappelle que chaque geste est important ! Le dialogue entre nous est très important et doit perdurer. Il nous souhaite une très belle saison au bord de l'eau. M. le Ministre Lachat est applaudi et M. Lièvre le remercie vivement, tout en lui disant que nous comptons sur lui pour avoir son soutien !

7. a) Parole de M. Laurent Gogniat, responsable Domaine à l'ENV : M. Gogniat prend la parole et nous informe qu'il souhaitait mettre le focus sur les projets cours d'eau que l'ENV a sur le territoire jurassien en 2026. Tout un programme ambitieux est en train de se poursuivre. Avec la réactualisation de la planification stratégique cantonale de revitalisation des cours d'eau (2015-2035), la Confédération oblige les cantons à réactualiser ces travaux tous les 10 ans et la FCPJ sera associée tout prochainement à tous les dossiers très actifs. Concernant les projets d'aménagement en 2026, ces derniers sont souvent combinés dans les communes. Il nous parle notamment de la Birse à Courrendlin, de la Golatte à Develier qui sera renaturée avec la Fenatte et la Pran déjà revitalisées (remises à ciel ouvert). Il nous parle ensuite du grand chantier très intéressant sur la Vendline à Bonfol, (déjà fait sur Vendlincourt). Projet exemplaire pour la biodiversité et la faune aquatique. Revitalisations pures, projets portés par l'Etat, la pisciculture de Choulat ne va plus déverser des éléments négatifs pour le cours d'eau. Il nous parle également du Moulin de Soubey, où la migration du poisson a été rétablie.

Autres cours d'eau avec valorisation des zones humides, les Méchielles à Courfaivre, Le Noir Bois à Courtételle, la Cornoline à Cornol, le Rondevert à Courtételle et un projet intéressant à St-Ursanne, le Rière de Château en aval de la vieille ville, remise à ciel ouvert de ce petit ruisseau.

Concernant les assainissements des seuils, M. Gogniat nous explique que ces seuils entravent la migration piscicole, le renouvellement génétique des poissons et provoquent le réchauffement des eaux, exemple donné à la Milandrine à Boncourt et sur le Tabeillon à Glovelier.

M. Gogniat relève le travail fondamental qui est fait pour la faune piscicole. N'oublions pas que les cours d'eau au siècle passé ont été malmenés et qu'il est impératif de retrouver des cours d'eau naturels, ce qui est impératif pour le bien de la faune piscicole.

M. Gogniat est applaudi. M. Lièvre le remercie et salue la bonne collaboration pour ces travaux entre l'ENV et la Fédération.

7. b) Rapport de l'Office de l'Environnement, par M. Boillat : L'Inspecteur de la faune nous présente son rapport.

Statistiques : M. Boillat nous fait mention qu'en 20 ans, nous sommes passés de 1'135 permis annuels à 510 ! Pour les permis de courte durée : il s'est vendu 1'411 permis journaliers et 92 permis hebdomadaires, ce qui démontre une constante augmentation depuis l'après covid.

Pour le Doubs – 209 truites capturées en 2024 pour 1'7106 heures de présence – 102 brochets se sont pêchés, ainsi que 16 barbeaux.

Pour l'Allaine – 504 truites capturées en 2024 pour 4'658 heures de présence

Pour la Birse – 397 truites capturées en 2024 pour 3'924 heures de présence – aucun problème de température, la truite se trouve aussi bien en aval qu'en amont

Pour la Sorne – 361 truites capturées pour 3'016 heures de présence

M. Boillat fait le constat de la chute importante sur les tronçons de pêche jurassien. En effet la capture de truites est passée de 11'686 truites pêchées 2005, pour un total de 1'471 en 2024 (bien entendu, il faut tenir compte qu'on faisait à l'époque d'importantes remises à l'eau de truites de mesure).

Cormorans – M. Boillat dit que l'arrêt des tirs sur la France a amené un grand nombre de cormorans sur l'Allaine et le Doubs. Il rappelle que l'ENV délivre des attestations spéciales aux chasseurs pour tirer ces volatiles et qu'il y a eu une prolongation des tirs de deux semaines. Si 28 cormorans ont été abattus en 2017, ce sont 102 individus qui ont été tirés en 2025.

Gardiennage – 3 gardes cantonaux – 6 GPA pour 400 heures effectuées – 5 infractions mineurs, en lien avec le règlement – 8 dénonciations pénales (pêche sans permis ou pêche au filet) – 7 pollutions dont 1 avec mortalité. Concernant la répartition de l'effort de surveillance : 29 % sur le D2 – 27 % sur l'Allaine – 15 % sur la Sorne – 14 % sur le D2 – 12 % sur la Birse et 3 % sur la Scheulte.

Nouveau règlement – avec l'arrivée de Moutier, il a fallu éviter l'enclave de Roche et de ne pas mettre de limite sur le tronçon de pêche.

- Le nouveau tronçon sera dénommé B1 avec une limite claire (barrage de Court)
- L'ouverture restera celle du canton de Berne, soit le 16 mars
- Reconnaissance du permis JU et BE
- Règlementation uniformisée entre JU et BE

La carte "Hôte" est également une nouveauté

- Accessible aux détenteurs de permis annuel majeur
- 1 invité toute l'année avec sa propre canne
- Pêche sous la responsabilité et sur le compte de l'hôte
- Prix de Fr. 75.00

Avec cette nouvelle réglementation, il a été décidé de découper tous les cours d'eau en tronçons, avec description détaillée sur les carnets.

Truites de mesures remises à l'eau – ces remises à l'eau ont été discutées en Commission de la pêche précise M. Boillat. Elles sont une mesure ludique pour les novices et une attractivité pour les nouveaux pêcheurs (SaNa et école de pêche). Trois secteurs ont été retenus (A3, B2 et S2) et trois remises à l'eau sont prévues depuis l'ouverture de la pêche jusqu'à l'été.

M. Boillat est vivement applaudi. M. Lièvre le remercie pour ces précisions à l'aube de ces deux ouvertures de la pêche.

8. Parole aux invités :

M. Le Maire de Moutier – M. Winistoerfer, en préambule tient à remercier personnellement M. Lièvre pour tout ce qu'il a fait pour Moutier et sa venue dans le canton du Jura. C'est avec une certaine fierté et une vive joie qu'il nous accueille en Prévôté. Un courant peut être vif et nous, nous avons trouvé le bon courant. Accueillir ici à Moutier la FCPJ est symbolique. La pêche ce n'est pas seulement taquiner la truite, c'est comprendre et regarder la rivière. La nature est partout présente. Il salue le travail de la FCPJ, Fédération qui est les compétentes sentinelles de nos rivières. Aujourd'hui on célèbre une

communauté de valeur ! Que cette journée soit placée sous le signe de la convivialité. Il nous transmet également quelques informations sur la ville de Moutier et termine son allocution en disant : "Que les Hérons, harles et cormorans se tiennent à carreau et vive les poissons, vive Moutier, vive le Jura". M. le Maire de Moutier est applaudi et très chaleureusement remercié par M. Lièvre, qui se dit personnellement touché par son introduction.

M. le Président du Parlement Jurassien – M. Macquat nous remercie de l'invitation et nous adresse les salutations du Parlement jurassien. Il n'est pas un spécialiste de la pêche, et n'a pas personnellement participé à la diminution des poissons dans nos cours d'eau. Nos actions et notre travail sont salués par le Parlement dit-il. Il mentionne la bonne collaboration entre l'ENV et la FCPJ. Il se dit conscient des investissements financiers en lien avec les travaux de renaturation et des problèmes liés aux droits de pêche privés. Il met en exergue la formation des nouveaux pêcheurs. Il nous souhaite une belle suite d'assemblée et une bonne saison de pêche. M. Macquat est applaudi et remercié par M. Lièvre.

M. David Bittner – Administrateur de la FSP – Il se réjouit d'être présent parmi nous et essaie depuis 4 ans, de participer à toutes les assemblées des délégués. Il transmet les salutations de M. Jositsch et de tous les collaborateurs du Bureau de la FSP.

Il fait mention du succès sur l'initiative de la FSP pour le renforcement de la qualité des eaux. Il relève les 3 à 4 espèces qui ont déjà disparu ou qui sont en voie de disparaître. Ce constat est désastreux, c'est bien plus que les oiseaux ou que toutes les autres espèces. Pour la lutte contre le cormoran, on est en train d'améliorer les choses au niveau national dit M. Bittner et on a de nouvelles lignes directrices de tous les cantons. Les harles bièvres augmentent fortement et là aussi, il salue le succès de la motion Regazzi. Sur le plan d'action national, il salue la motion Vara, qui est également un grand succès.

M. Bittner met l'accent sur le futur centre suisse de pêche. Ce dernier avance bien, ce sera une force pour l'avenir des poissons et des pêcheurs et il sera aussi important que le centre de Sempach ! Pour terminer, il nous invite à visiter le nouveau site internet de la Fédération suisse et nous remercie pour notre collaboration, tout en précisant qu'il est important d'avoir une force politique à Berne. Il nous souhaite une belle saison de pêche.

C'est très important d'avoir une collaboration de haut niveau avec la FSP dit M. Lièvre qui le remercie chaleureusement.

Mme Mathilde Crevoisier-Crelier Conseillère aux Etats et rapporteuse de la Commission de l'environnement nous informe qu'aux chambres fédérales, il s'y passe beaucoup de choses, notamment la motion Vara qui sera débattue en mars. Ce plan d'action national est une étape importante pour les populations de poissons. Elle fait également mention des problèmes liés aux cormorans, aux harles bièvres, mais aussi à la qualité des eaux. L'expertise et le poids de la FCPJ est très importante dans ces dossiers. Elle nous parle de la deltaméthrine, comme la FSP s'est investie sur les eaux potables, il est très important que la voix des pêcheurs se fassent entendre. Elle nous remercie de notre investissement et termine en disant qu'au niveau fédéral, les élus continuent de tout faire afin de maintenir les milieux aquatiques.

M. Lièvre dit qu'on a insisté sur la prédation des oiseaux piscivores, mais on n'en oublie pas moins la qualité des eaux. On s'en occupe sérieusement dans le Jura, qui est à la pointe au niveau suisse, avec la mise en service du traitement des micropolluants dans les deux grandes STEP du canton il y a quelques années déjà.

9. Comptes 2025 : la parole est donnée à Mme Berret

a) Présentation des comptes – la caissière présente le compte pertes et profits et donne quelques explications quant à ces derniers.

Au bilan, les comptes 2025 bouclent avec un actif de Fr. 105'673.00 et un passif de Fr. 88'723.30. L'année 2025, boucle donc sur un bénéfice de Fr. 16'949.70. Elle demande s'il y a des questions pour ces comptes. Ce n'est pas le cas.

Concernant le rapport de la Fiduciaire Paul-André Houlmann, Mme Berret informe que ce dernier a été présenté aux vérificateurs des comptes. Dans ce rapport, il est fait mention que à la suite de la tenue des comptes de l'année 2025, la Fiduciaire n'a constaté aucun disfonctionnement ou manquement dans l'élaboration de la comptabilité, passée sous revue. De ce fait, la Fiduciaire ne peut que recommander l'approbation des comptes annuels, tels qu'ils ont été soumis. La caissière passe la parole aux vérificateurs des comptes.

b) Rapport des vérificateurs des comptes – la société de Delémont par M. Gianni Pascale est première vérificatrice et la société de l'Arpon par M. Francis Guerne est deuxième vérificatrice. C'est M. Pascale qui prend la parole. Les comptes 2025 ont été contrôlés par sondage au domicile de la secrétaire-caissière en date du 13 février 2026. M. Pascale annonce que les comptes ont été reconnus conformes aux attentes et demande à l'Assemblée générale de bien vouloir accepter ces derniers et d'en donner décharge au comité. M. Baratelli remercie les deux sociétés vérificatrices.

c) Acceptation des comptes – M. Baratelli propose de passer au vote. **Les comptes sont acceptés à l'unanimité.** Le co-Président réitère ses remerciements à la caissière.

d) Renouvellement du mandat de la Fiduciaire pour les comptes 2026 – Mme Berret propose de maintenir le mandat de la Fiduciaire Paul-André Houlmann. Elle demande s'il y a d'autre proposition ? ce n'est pas le cas. On passe au vote et **l'Assemblée accepte à l'unanimité le renouvellement du mandat de la Fiduciaire Paul-André Houlmann.**

10. Budget 2026 :

a) Présentation du budget – la caissière informe l'Assemblée que le budget a été préparé de manière à proposer un budget équilibré.

Pour le budget FCPJ 2026

Les charges sont estimées à Fr. 10'880.00 et les produits à Fr. 9'900.00, qui amène à une prévision de déficit de Fr. Fr. 980.00. Elle espère qu'il n'y aura plus de poste en lien avec l'avocat lors du budget 2027, la caissière précisant que le jugement de M. Guenin devrait avoir lieu cet été.

Pour le budget du contrat de prestations 2026

Les produits se montent à Fr. 100'000.00 et les charges à Fr. 102'000.00, le budget du contrat de prestations prévoit donc un déficit de Fr. 2'000.00.

Le budget total 2026 – Charges Fr. 112'880.00/ Produits Fr. 109'900.00. En conséquence un déficit de Fr. 2'980.00 est budgétisé. Mme Berret demande s'il y a des questions ? M. Chagnat demande pourquoi le budget du CP est déficitaire de Fr. 2'000.00 ? Mme Berret dit que nous n'aurons pas plus d'argent pour les TP avec une société en plus. Le Bureau FCPJ a avalisé cet excédent de charge. Il n'y a pas d'autre question.

b) Acceptation du budget – M. Baratelli demande de passer au vote le budget 2065, tel que présenté. **Ce dernier est accepté à l'unanimité.** Mme Berret est remerciée pour tout le travail accompli.

11. Cotisations : M. Baratelli informe que le comité FCPJ propose le statu quo, soit un montant total de Fr. 22.00/membre (soit Fr. 13.00 pour la FSP et Fr. 9.00 pour la FCPJ).

M. Baratelli demande de passer au vote la cotisation à Fr. 22.00, qui **est acceptée à l'unanimité.**

12. Nomination d'un vérificateur suppléant : M. Baratelli informe que la société de Delémont arrive au terme de son mandat, la société de l'Apron devient première vérificatrice et la société de Moutier devient deuxième vérificatrice. Afin de respecter le tournus, le comité propose d'élire Pêche Compétition Jura comme vérificatrice suppléante. La proposition est acceptée à l'unanimité et M. Flury est remercié.

13. Mise à jour des statuts

La mise à jour des statuts a été acceptée en séance de comité par tous les présidents. La version complète leur a été également soumise avant l'AG. Il s'agit donc d'entériner ces statuts qui n'ont que trois modifications, soit :

1. Pour coller à la réalité, il n'est plus précisé un Président avec un ou deux vice-Présidents, ou deux co-Présidents, il sera indiqué dans tout le document la Présidence
2. Les sociétés auront droit à **1 délégué pour 10 membres** et non plus pour 15
3. La clause en lien avec Moutier est supprimée, la société ayant adhéree à part entière à l'AG 2025.

M. Baratelli demande s'il y a des questions ? Ce n'est pas le cas. Les délégués sont appelés à voter sur la mise à jour des statuts – cette dernière est acceptée à l'unanimité.

14. Admission – démission de société : aucune demande ne nous est parvenue.

15. Honorariat : aucune demande ne nous est parvenue.

16. Propositions des sociétés : aucune proposition ne nous est parvenue.

17. Fixer le lieu de la 48^{ème} Assemblée générale de 2027 : le comité FCPJ propose aux délégués d'organiser les assises le 27 février 2027 au Café de la Poste à Glovelier. Il n'y a pas d'autre proposition. L'Assemblée générale acquiesce l'organisation des assises à Glovelier.

18. Divers : M. Lièvre laisse la parole à M. Stéphane Froidevaux, responsable du Championnat jurassien qui a été repris sous l'égide de la FCPJ après votation lors de la séance du comité du 11 novembre 2025.

La 28^{ème} édition du championnat s'est déroulée selon deux catégories, soit la longue canne (Coup) et la catégorie toutes pêches (Open). Les lauréats sont :

Catégorie Coup : 1^{er} Cyril Baumann, 2^{ème} Julien Pelletier et 3^{ème} Yann Biord

Catégorie Open : 1^{er} Andréas Baumann, 2^{ème} Daniel Baumann, 3^{ème} Yann Biord

Ces lauréats sont applaudis et un prix leur est remis. M. Froidevaux en profite pour remercier chaleureusement toutes les sociétés qui donnent de leur temps afin d'organiser ces quelques manches qui passablement d'heureux autour de leurs étangs. Il remercie également tous les participants qui se sont prêtés au jeu par n'importe quel temps, mais toujours dans la bonne humeur, et c'est bien l'essentiel.

Dates du championnats 2026 :

- 3 mai à Bisel en simple
- 10 mai à Bassecourt en double
- 23 mai à la Réselle en simple (sous réserve d'être 18 pêcheurs)
- 27 juin à Momiz en double
- 22 et 23 août (24H) à Momiz en double
- 26 septembre à Pfetterhouse

M. Froidevaux remercie l'initiateur de ce championnat jurassien, M. Georges Lachat, qui est vivement applaudi. M. Froidevaux est remercié pour son allocution.

M. Lièvre reprend la parole et félicite Pêche Compétition Jura et son équipe de championnat suisse, il félicite et propose d'applaudir, M. Jean-Jacques Iseli avec sa 1^{ère} place au Championnat suisse en catégorie Master et M. Tanguy Lachat pour sa 3^{ème} place.

La parole est laissée à M. Ehrat – il nous informe que la suite du programme est un apéro, suivi d'un repas dinatoire. Il remercie tous les participants, mais souhaite relever une petite chose au niveau de l'ENV. Il revient sur la Rauss, il s'agit d'un dossier épineux et souhaite que M. Boillat fasse le maximum pour récupérer les 750 m de la Rauss, car ils sont sur terres jurassiennes.

Arrivant au terme de nos assises, M. Lièvre remercie chaleureusement toute l'Assemblée de sa grande patience et de la confiance témoignée. Il souhaite une belle saison de pêche à tous et clôt les débats à **11H20**.

Les co-Présidents :

Ami Lièvre



Pascal Baratelli



La secrétaire :

Béatrice Berret



Moutier, le 28 février 2026 / B. Berret